

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 octobre 2010

Le L'an deux mille dix et le premier octobre, les membre s composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13.

Date de convocation du conseil municipal : 24 septembre 2010.

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Pierre SAROUL, Monsieur Bernard VERON, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur René BACUET, Madame Catherine CHARLES ALFRED, Madame Catherine DUMENIL, Monsieur Martial DUMONT, Monsieur Julien LE ROUZIC, Monsieur Alexandre MATRAS, Madame Monique RIMBERT, Monsieur Régis VERON.

Absents excusés représentés : Monsieur Christian REGAL par ANORGA Frédérique.

Absents excusés non représentés : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur Régis VERON.

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès verbal de la séance du 25 juin 2010. Le procès verbal de la séance du 25 juin 2010 n'appelle aucune observation des membres du conseil municipal présents

Avant de procéder à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération, à savoir choix de l'entreprise, lot 7, extension de la salle polyvalente.

Le conseil municipal accepte le rajout de la délibération.

Choix des entreprises, extension de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe que la comission d'appel d'offres lors de sa séance du 10 septembre 2010 a retenue les entreprises suivantes pour l'extension de la salle polyvalente :

- Lot n° 1 (terrassement/voirie/réseaux) : la société RVM, pour un montant de 77 334,80 euros TTC
- Lot n° 2 (gros oeuvre/maçonnerie/carrelage) : la SARL LEBLANC, pour un montant de 127 901,43 euros TTC
- Lot n° 3 (Couverture/Etanchéité) : la SAS ROCQUIGNY, pour un montant de 13 382,18 euros TTC
- Lot n° 4 (menuiserie bois extérieur/intérieur) : l'entreprise LEFEBURE ET FILS, pour un montant de 7488,46 euros TTC
- Lot n° 5 (plâtrerie/isolation) : la SARL CIPS, pour un montant de 15 194,24 euros TTC

- Lot n° 6 (électricité/Chauffage électrique/VMC) : l'entreprise DUVAL Pierre, pour un montant de 17 069,31 euros TTC
- Lot n° 7 (plomberie/sanitaires) : aucune offre.
- Lot n° 8 (peinture) : l'entreprise CARBONNEL, pour un montant de 5211,09 euros TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte des décisions de la commission d'appel d'offres.

VOTE	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Choix du maître d'oeuvre pour la D 1003

Monsieur le Maire informe que la commune de Montreuil aux Lions a lancé un MAPA pour la mission de maîtrise d'oeuvre et l'établissement de l'avant-projet sommaire concernant l'aménagement de la traversée de la commune. Lors de l'ouverture des plis, l'entreprise BR INGENIERIE PICARDIE a été retenue pour un taux de rémunération de 5 % pour l'ensemble des différentes missions quel que soit le montant prévisionnel de travaux de chaque tranche. Monsieur le Maire propose de valider ce choix. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de l'entreprise BR INGENIERIE.

VOTE	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Choix de l'entreprise, travaux de terrassement école

Monsieur le Maire informe que la commune de Montreuil aux Lions a lancé un MAPA pour des travaux de terrassement à l'école. Lors de l'ouverture des plis, l'entreprise BROCHET CONSTRUCTION a été retenue pour un montant 32 712,35 euros TTC. Monsieur le Maire propose de valider ce choix. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de l'entreprise BROCHET CONSTRUCTION.

VOTE	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Choix de l'entreprise, tableau blanc interactif

Monsieur le Maire informe que la commune de Montreuil aux Lions a lancé un MAPA pour l'acquisition d'une classe mobile TBI. Lors de l'ouverture des plis, l'entreprise TOTAL RECOVER a été retenue pour un montant de 11 433,28 euros TTC. Monsieur le Maire propose de valider ce choix. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de l'entreprise TOTAL RECOVER.

VOTE	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Choix de l'entreprise, city park

Monsieur le Maire informe que la commune de Montreuil aux Lions a lancé un MAPA pour la création d'un espace multisports (City Park). Lors de l'ouverture des plis, l'entreprise RONDINO a été retenue pour un montant de 44 542,97 euros TTC. Monsieur le Maire propose de valider ce choix. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la

proposition de l'entreprise RONDINO.

VOTE	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Achat de maison

_Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'achat d'une maison 40 avenue de Paris cadastrée C 2794 et le terrain cadastré C 449 pour une contenance totale de 2 204 m² à Montreuil aux Lions, pour la somme de 77 750 euros (estimation fixée par les domaines), frais de notaire en sus.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide de donner suite à cette proposition
- autorise le Maire à engager la dépense et à signer tout acte relatif à cette acquisition
- autorise la création d'une opération ainsi que le virement de crédit suivant afin de régler la vente ainsi que les frais notarié (21313-0092 travaux école : - 80 000 euros ; 2138-105 achat de maison 40 avenue de paris : + 80 000 euros)

VOTE	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Intervention des brigades vertes

_Le SIDSA a mis en place, par délibération en date du 5 mars 2001, une brigade verte destinée à soutenir les communes de l'Omois dans l'aménagement et l'entretien de leurs espaces naturels. Cette action a été reprises par l'UCCSA.

L'objectif de cette brigade verte est de favoriser la mise en valeur des espaces verts communaux, l'entretien et la mise en valeur des espaces verts communaux, le nettoyage des rus et des rivières, la valorisation du paysage de l'Omois.

Après avoir pris connaissance des objectifs et des domaines d'intervention de la brigade verte, le conseil municipal décide :

- de demander l'intervention de la brigade verte pour effectuer les travaux de nettoyage et d'entretien sur les espaces suivants :

* Intervention sur les berges d'un ru : nettoyage et coupe de sureau empêchant une vue en profondeur du ru depuis un pont et une passerelle.

Durée d'intervention 3 jours à 250 euros = 750 euros

* Intervention sur l'aménagement de berges érodées : confection des matériaux (pieux, fagots), pose de renforts de berges avec du terrassement.

Durée d'intervention 2 jours à 250 euros = 500 euros.

* Deux jours d'intervention supplémentaires à 250 euros = 500 euros

* Plus environ 200 euros par jour pour la location d'une mini pelle.

- d'accepter le devis d'intervention tel que proposé par l'UCCSA pour un montant total de

1750 euros + 200 euros environ par jour pour la location d'une mini pelle.

VOTE	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

contrat d'assistance, défibrillateurs

_Monsieur le Maire informe que suite à l'achat de deux défibrillateurs, un contrat d'assistance doit être signé entre la société Défibril et la commune de Montreuil aux Lions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte le contrat d'assistance et donne le pouvoir au Maire pour signer le contrat.

VOTE	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

CDDL, salle polyvalente

_Le conseil municipal après en avoir délibéré, sollicite au titre du CDDL une subvention pour les travaux d'extension de la salle polyvalente pour un montant de 302 118,25 euros.

VOTE	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

CDDL, bibliothèque 42 avenue de Paris

_Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite au titre du CDDL une subvention pour l'acquisition d'une maison 42 avenue de Paris et l'aménagement d'une bibliothèque à Montreuil aux Lions pour un montant de 115 274,20 euros TTC.

VOTE	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

CDDL, logement 42 avenue de Paris

_Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite au titre du CDDL une subvention pour l'acquisition d'une maison 42 avenue de Paris et l'aménagement d'un logement à Montreuil aux Lions pour un montant de 100 092,58 euros TTC.

VOTE	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Création d'un syndicat intercommunal de bassin versant/rivières

_Monsieur le Maire rappelle :

- les objectifs de la Directive Cadre Européenne (DCE) du 23 octobre 2000, concernant l'atteinte du bon état des eaux en 2015 et les principes de gestion de l'eau établis par la loi sur l'eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006,
- les constats de l'état des lieux et les objectifs du programme d'actions, du Contrat Global pour l'Eau du Canton de Charly Sur Marne,

- les évènements du 13 mai 2009 et ceux du 14 juin 2009.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la mise en place d'un syndicat intercommunal sur le bassin versant des affluents de la Marne, afin de porter la maîtrise d'ouvrage publique nécessaire à la gestion globale des cours d'eau et de leurs bassins versants et ainsi de répondre aux différents objectifs et constatations susvisés.

Après en avoir débattu, le conseil municipal REFUSE la création d'un syndicat intercommunal à l'échelle du bassin versant des affluents de la Marne.

VOTE	POUR : 0	CONTRE : 13	ABSTENTION : 0
-------------	----------	-------------	----------------

USEDA, adhésion des communes de Longpont, Clermont les Fermes, Dampleux, Regny et Origny Sainte Benoite

_Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes de Longpont, Clermont les Fermes, Dampleux, Regny et Origny Sainte Benoite ont sollicité leur adhésion à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA).

Ces demandes ont fait l'objet d'un avis favorable de la part du Comité Syndical de l'USEDA en date du 30 juin 2010.

Le conseil municipal après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré émet un avis favorable à la demande d'adhésion des communes de Longpont, Clermont les Fermes, Dampleux, Regny et Origny Sainte Benoite.

VOTE	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

USEDA, modification des statuts

_Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'USEDA lors de son comité syndical du 30 juin 2010 a accepté la modification des statuts.

Le conseil municipal après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide d'accepter la modification des statuts présentés : d'accepter de transférer à l'USEDA la compétence optionnelle "communication électronique".

VOTE	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

SIVU du Labyrinthe Faluleux, dissolution

_Vu l'arrêté n° 99/178 portant sur la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Labyrinthe Fabuleux en date du 29 juillet 1999.

Vu le jugement rendu du tribunal de commerce de Soissons en date du 4 juin 2010.

Vu la délibération des délégués du SIVU du Labyrinthe Fabuleux en date du 29 septembre 2010 actant la dissolution.

Les membres du conseil municipal :

- décident de dissoudre le SIVU du Labyrinthe Fabuleux
- Acceptent, au vu de la situation financière du SIVU du Labyrinthe Fabuleux de transférer, le solde de la trésorerie de la Directrice Administrative et Financière de l'UCCSA soit 975,74 euros pour ses frais de déplacement et le travail administratif et financier non rémunéré qu'elle a effectué depuis plusieurs années
- prennent note de l'absence d'actif et de passif à transférer
- prennent acte que le compte administratif 2010 devra être voté par les délégués du SIVU réunis à l'occasion d'une dernière séance plénière avant le 30 juin 2011.

VOTE	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Contrat de maintenance et garantie des photocopieurs, mairie et école

_Monsieur le Maire propose au conseil municipal de passer un contrat de maintenance et de garantie des photocopieurs ci-dessous avec la société RICOH : MPC 2800, MPC 2500.

Location des deux photocopieurs par mois soit 252 euros H.T. pour une durée de 60 mois. Coût des copies pour le copieur MPC 2800 (mairie) et le copieur MPC 2500 (école) : 0,00750 euros H.T. les copies noires et 0,07500 euros H.T. les copies couleurs.

Le photocopieur école (ancien) sera remplacé par celui de la mairie plus récent et le nouveau photocopieur sera installée en mairie. Ce nouveau contrat va procurer au minimum de 1000 euros d'économies annuelles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte les conditions du contrat de maintenance et garantie des deux photocopieurs.

VOTE	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Virement de crédits

_Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des virements de crédit doivent être effectués afin de régler différentes factures.

Pour ce faire, il conviendrait d'effectuer les virements de crédits suivants :

Section d'investissement

- * du compte 0092 - 4 475,14 euros
- * au compte 0012 + 1 285,01 euros
- * au compte 0096 + 115,76 euros
- * au compte 0093 + 653,92 euros
- * au compte 0094 + 2 420,45 euros

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte les virements de crédits et donne pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

VOTE	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Heures complémentaires pour les agents communaux

_Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les agents à temps non complet peuvent effectuer des heures complémentaires quant cela est nécessaire et propose au conseil municipal d'instaurer une indemnité horaire pour travaux complémentaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'instaurer une indemnité horaires pour travaux complémentaires.

VOTE	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

choix de l'entreprise, lot 7, extension de la salle polyvalente

_Monsieur le Maire informe que la commune de Montreuil aux Lions a lancé un appel d'offres pour le lot 7 concernant l'extension de la salle polyvalente. Lors de l'ouverture des plis, aucune entreprise n'a répondu. Monsieur VARAIN, maître d'oeuvre a relancé le lot 7 et seule l'entreprise Jean Paul BOYER a répondu pour un montant de 4657,46 euros TTC. Monsieur le Maire propose de retenir ce choix. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de l'entreprise Jean Paul BOYER.

VOTE	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
-------------	-----------	------------	----------------

Questions et information diverses

* Monsieur le Maire informe que par arrêté en date du 3 septembre 2010, la commune de Montreuil aux Lions a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU. L'enquête publique a débuté le mardi 28 septembre 2010 et se terminera le jeudi 28 octobre 2010. Le commissaire enquêteur sera présent le samedi 16 octobre 2010 et le jeudi 28 septembre 2010 de 9 heures à 12 heures en mairie.

* Monsieur le Maire informe que la rénovation du préfabriqué s'est déroulée cet été. Le parquet sera refait à quelques endroits pendant les vacances de la Toussaint en raison d'imperfection. L'allée d'accès aux préfabriqués sera rénovée également.

* Monsieur le Maire informe que pendant les travaux d'extension de la salle polyvalente, la cour de l'école du haut subira des nuisances.

* Monsieur le Maire informe que le recensement agricole et viticole se déroulera début octobre sur la commune.

* Monsieur le Maire informe que le site de la commune fonctionne maintenant correctement.

* Monsieur le Maire informe que l'Opération Brioches se déroulera le samedi 9 octobre 2010 sur la commune de Montreuil aux Lions.

* Monsieur le Maire informe que suite au décès de madame MINOUFLET, ses chats seront capturés et confiés à la SPA.

* Monsieur le Maire informe qu'une réunion pour la mise en place du calendrier de la salle polyvalente aura lieu le samedi 16 octobre 2010 à 11 heures à la maison des associations.

* Monsieur le Maire informe que les travaux du cimetière sont en cours.

- * Monsieur le Maire informe que les travaux de la sente des 3 communes ont débutés.
- * Monsieur le Maire informe que la Flamme Sacrée traversera le village le samedi 30 octobre 2010 vers 23 heures. Rendez-vous à 22 heures 45 pour préparer la cérémonie.
- * Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas d'emprunt ni de dettes en cours, à ce jour.
- * Monsieur DUMONT demande si le logement 42 avenue de paris sera loué en priorité à des instituteurs. Monsieur le Maire répond qu'il sera loué en priorité à des personnels de l'Education Nationale.
- * Monsieur SAROUL explique le dernier rapport de l'USEDA et rappelle qu'il faut signaler toute fuite que l'on aperçoit.
- * Monsieur ANDRE signale qu'en face du 8 rue d'haloup, deux trous sont en formation sur la route et qu'il faudrait faire quelque chose.
- * Monsieur le Maire informe que la brocante aura lieu le dimanche 10 octobre 2010 et que c'est la dernière organisée par le Foyer Coopératif et Sportif. Monsieur le Maire dit qu'une autre association pourrait reprendre l'organisation et que la réunion du samedi 16 octobre 2010 sera le moment idéal pour en parler. Monsieur MATUZIAK remercie pour l'aide que la commune a pu apporter à l'association. Monsieur le Maire remercie également le Foyer Coopératif et Sportif. Monsieur MATUZIAK félicite le travail fait au cimetière. Monsieur le Maire explique que le cimetière était dans un état lamentable et que le conseil municipal dans son ensemble souhaitait effectuer les travaux. Il ajoute aussi que des personnes s'occupent de donner des noms aux allées et de réaliser un plan.
- * Madame BUCQUET informe que le stage de cirque se déroulera le 1er, 2 et 3 novembre 2010 et des nouveaux horaires de la bibliothèque le lundi à 16 heures 30.
- * Madame DER SARKISSIAN informe que son mari est venu voir Monsieur le Maire à propos de leur fosse sceptique et ils viennent d'apprendre que nous allons avoir le tout à l'égout. Monsieur SAROUL explique qu'ils n'ont pas à s'inquiéter car un délai est accordé aux constructions neuves afin d'amortir leur installation. Monsieur le Maire explique que l'on a pas toutes les données et qu'il faut attendre le compte rendu de l'enquête définitif fin octobre.
- * Madame DER SARKISSIAN informe qu'elle a eu un papier dans sa boîte aux lettres pour les bruits de voisinage. Elle ne sait pas comment faire pour les aboiements de ses chiens. Monsieur le Maire explique qu'il faut faire le maximum chacun de son côté afin d'avoir une bonne entente avec son voisinage.

La séance est levée à 22 heures 20.

Vu par Nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le 6 octobre 2010, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités Territoriales.

Le Maire, Olivier DEVRON.